

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°408

JANVIER 2026

SPÉCIALE : AVIRON DE MER

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION SPORTIVE 2026

▪ Intention 2026

Avec la création des championnats territoriaux et les modifications d'attribution des points de classement, la première ambition est de challenger les équipes et les clubs d'aviron de mer. En effet, les changements effectués accordent une part plus importante aux régates en région, que ce soit en Enduro ou en Sprint de Plage, les championnats territoriaux permettront de valoriser également des parcours compétitifs en mer, enfin les deux championnats de France continueront de valoriser les rameuses et les rameurs au niveau national tout en contribuant au CLASSEMENT MER DES CLUBS.

La seconde ambition est de rendre plus vivante l'animation de ces différents championnats territoriaux avec le développement d'un nouvel outil de récupération des résultats (mise en service mars 2026). Cette application permettra de suivre quasiment en direct l'évolution des clubs au sein du CLASSEMENT MER DES CLUBS.

2026 va donc être une année de transition entre un ancien système de remontée des résultats qu'il faudra assurer jusqu'en mars/avril 2026, pour ensuite pouvoir bénéficier d'une nouvelle solution qui offrira aux clubs, aux organisateurs de manifestations et à l'aviron de mer en général, une meilleure visibilité.

▪ Évolutions de la réglementation sportive 2026 concernant l'aviron de mer

La Réglementation sportive 2026 (RS26) en date du 4 octobre 2025 a modifié le calcul du CLASSEMENT MER DES CLUBS. En effet, dans les principales modifications il est à noter :

- La création du championnat territorial d'aviron de mer, rapportant des points au CLASSEMENT MER DES CLUBS.
- La suppression de deux niveaux de pondération pour le calcul des points de classement des régates d'aviron de mer.
- L'augmentation du nombre de points attribués lors des régates sur les différents territoires.
- L'attribution de points de sélection pour les rameurs en Équipe de France d'Aviron de mer (Sprint de Plage).

▪ Les championnats territoriaux d'aviron de mer

Un ou plusieurs championnats territoriaux d'aviron de mer peuvent être organisés sur les façades maritimes françaises, dont celles des territoires ultramarins, mais également sur les grands lacs.

Pour 2026, ils comprennent à minima 3 régates dont 2 régates de type « Enduro » et 1 régate de Sprint de Plage.

Les territoires (ligues et inter-ligues) doivent donc se concerter pour construire et organiser leur championnat territorial en sélectionnant les régates d'Enduro et de Sprint de Plage qui les constitueront. Les championnats territoriaux d'aviron de mer doivent être déclarés sur le formulaire joint.

Les régates d'Enduro comme de Sprint de Plage qui composent un championnat territorial doivent respecter le code des régates mer et utiliser le même système de décompte des points que celui utilisé pour le CLASSEMENT MER DES CLUBS.

Les régates d'Enduro qui composent le championnat territorial doivent proposer un programme reprenant les épreuves du championnat de France d'Enduro.

Les régates de Sprint de Plage doivent proposer au moins 2 épreuves pour les seniors et 2 épreuves pour les U19 parmi les épreuves féminines, masculines et mixtes indiquées dans la RS 2026.

Le club désigné vainqueur d'un championnat territorial reçoit un bonus de point, fixé en 2026 à 67,5 points. Le club vainqueur ne peut recevoir ce bonus qu'une seule fois, et ce même s'il est vainqueur de plusieurs championnats territoriaux.

▪ Les régates d'Enduro et de Sprint de Plage rapportant des points de classement

ATTENTION : Les régates d'Enduro comme de Sprint de Plage comptant au CLASSEMENT MER DES CLUBS doivent obligatoirement figurer dans un championnat territorial d'aviron de mer.

Les régates d'Enduro rapportant des points au CLASSEMENT MER DES CLUBS sont les régates déjà labellisées pour la saison sportive 2025, ainsi que les nouvelles régates respectant le code des régates mer et proposant l'ensemble des épreuves du championnat de France d'enduro.

ATTENTION : pour chaque club, seules les 4 régates d'Enduro rapportant le plus de points seront prises en compte dans le CLASSEMENT MER DES CLUBS. Au niveau territorial, les résultats des 4X+U17 envoyés à la Fédération doivent être dissociés des résultats U19 et les résultats Masters dissociés des résultats Seniors afin qu'ils puissent rapporter des points de classement dans leurs catégories respectives.

Les régates de Sprint de Plage rapportant des points au CLASSEMENT MER DES CLUBS sont les régates déjà labellisées pour la saison sportive 2025, ainsi que les nouvelles régates respectant le code des régates mer et proposant des épreuves pour les juniors et les seniors.

Attention : Pour chaque club, seule la régate de Sprint de Plage rapportant le plus de points sera prise en compte dans le CLASSEMENT MER DES CLUBS. Les 2 meilleurs résultats juniors et les 2 meilleurs résultats seniors dans les 2 épreuves seniors et 2 épreuves juniors rapportant le plus de points au club seront pris en compte pour le CLASSEMENT MER DES CLUBS.

- **Process de collecte des résultats**

Les organisateurs doivent faire remonter à christophe.pialat@ffaviron.fr ainsi qu'à julien.housset@ffaviron.fr les résultats de la régate au plus tard dans la semaine suivant la compétition via les fichiers de résultat joints. L'organisateur portera une attention particulière à l'exactitude des renseignements fournis afin de rendre possible la prise en compte fiable des données pour le CLASSEMENT MER DES CLUBS.

Fichier résultats Sprint de plage : https://www.ffaviron.fr/wp-content/uploads/2026/01/FFaviron-BEACH-2026-RemonteeResultats_Regates.xlsx

Fichier résultats Enduro : https://www.ffaviron.fr/wp-content/uploads/2026/01/FFaviron-ENDURO-2026-RemonteeResultats_Regates.xlsx

ATTENTION : afin de pouvoir attribuer correctement les points de classement, il faut absolument que :

- En Sprint de Plage :
 - Les U17 et les U19 soient classés sans distinction (U17 = U19).
 - Les Masters et Seniors soient classés sans distinction (master = senior).
- En Enduro :
 - Les U17 et les U19 soient classés séparément en 4X+, et que sur les autres épreuves, les U17 soient assimilés à des U19.
 - Les Masters et les Seniors soient classés séparément.